

Règlement financier année scolaire 2025-2026 :

Tarif annuel scolarité par enfant :

400€ soit 133.33 € par trimestre.

Mode de règlement :

Prélèvement mensuel sur 10 mois: le 10 de chaque mois pour un montant de 40€.

Nouveaux parents, Si vous rencontrez une difficulté avec le mode de paiement par prélèvement
Merci de s'adresser à la directrice.

Tarif Garderie par enfant :

- Matin 1.80 €
- Midi 1.80 €
- Soir 1.80 €

Mode de règlement : Vous devez acheter un carnet de 10 tickets de garderie auprès de la
maîtresse soit 18 euros (par chèque ou sur demande par prélèvement)

Tarif inscription par enfant :

- 20 Euros par enfant pour les nouveaux élèves

Mode de règlement : CHEQUE

L'OGEC se réserve le droit de refacturer les frais de rejet de prélèvement de d'impayé